



PROCÈS-VERBAL

2

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **VENDREDI 5 FÉVRIER 2016** à 7 h 45.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, madame Sylvie Tremblay, secrétaire générale, monsieur Christian Portelance, secrétaire général adjoint ainsi que les membres du comité de direction.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Nathalie Pierre-Antoine et monsieur Marvin Rotrand. Tous les autres membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 7 h 45, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2016-028 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FÉVRIER 2016

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2016-029 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 17 décembre 2015.

CA-2016-030 MODIFIER LE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL ROULANT « PROJET MPM-10 »
STM-3909-10-10-38

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat STM-3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal, avec le Consortium Bombardier Alstom, concernant les modalités d'acceptation provisoire du premier train, le tout sans crédit ou montant supplémentaire pour la STM, tel que représentée en annexe confidentielle.

CA-2016-031 MODIFIER LE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL ROULANT « PROJET MPM-10 »
STM-3909-10-10-38

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification concernant l'outillage spécialisé au contrat STM-3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal, avec le Consortium Bombardier Alstom, le tout sans crédit ou montant supplémentaire pour la STM, tel que représentée en annexe confidentielle.

CA-2016-032 AUTORISER L'AMENDEMENT N° 1 À L'ENTENTE DE SAUVEGARDE RELATIVE AU CONTRAT « PROJET MPM-10 »
STM-3909-10-10-38

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'amendement n° 1 à l'entente de sauvegarde relative au contrat STM-3909-10-10-39 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 avec le Consortium Bombardier Alstom, joint en annexe confidentielle.

CA-2016-033 APPROUVER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE « PROJET MPM-10 »

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports et la Société de transport de Montréal (STM) concernant le projet d'acquisition des voitures de métro Azur et les modifications des ateliers et des équipements métro ci-après appelé le « Projet MPM-10 »;
 - 2° d'autoriser le président du conseil d'administration et la secrétaire générale de la STM à signer la convention d'aide financière du « Projet MPM-10 » pour un montant maximum de 1 626 847 093,00 \$ taxes nettes et frais financiers en sus.

CA-2016-034 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

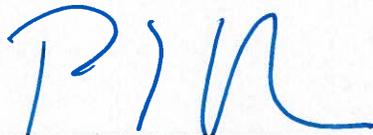
UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de lever la séance à 8 h 10.

Les résolutions CA-2016-028 à CA-2016-034 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration


PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire générale


SYLVIE TREMBLAY